

Association pour la Dépollution  
des Anciennes Mines de la Vieille Montagne  
Corniès  
30140 Saint-Félix-de-Pallières

Saint-Félix-de-Pallières, le 17/05/2024

Monsieur le Préfet du Gard  
Préfecture du Gard  
30 000 Nîmes

Monsieur le Préfet,

L'Association pour la Dépollution des Anciennes Mines de la Vieille Montagne (ADAMVM), demande une réunion de suivi du Comité de Suivi et d'Information (CSI) dédié aux sites miniers de la Croix de Pallières.

Lors de la dernière réunion du CSI tenue en juillet 2023, il avait été annoncé une autre rencontre avant la fin de l'année. Étant donné les développements significatifs survenus depuis juillet 2023, tant au niveau des travaux réalisés par Umicore que sur le plan juridique, nous estimons qu'il est crucial de convoquer un CSI dans les meilleurs délais :

- **Décision du Conseil d'État** : Le 18 avril 2024, le Conseil d'État a rejeté le pourvoi en cassation d'Umicore, confirmant son obligation de traiter les déchets miniers. Cette décision majeure nécessite la tenue rapide d'un CSI pour discuter des implications et planifier les prochaines étapes du traitement des déchets.
- **Travaux en cours** : Nous souhaitons en savoir plus sur les progrès réalisés par Umicore dans la lutte contre la pollution sur les sites miniers de la Croix Pallières. Un CSI serait une plateforme précieuse pour qu'Umicore présente des mises à jour sur ses activités et pour que les parties prenantes puissent soulever leurs préoccupations ou questions.

ADAMVM est également préoccupée par l'absence d'actions sur les anciens sites miniers de Vieille Montagne (actuellement Umicore) situés sur les communes de Durfort et de Fressac. Depuis un rapport Géodéris de 2008, aucune mesure concrète n'a été prise pour remédier aux risques environnementaux et sanitaires que posent ces sites. L'absence de mesures préventives, de mesures de protection et de traitement des déchets est particulièrement alarmante.

De plus, nous avons appris qu'une Etude Sanitaire Environnement a été réalisée pour ces sites, mais qu'elle n'a pas été rendue publique. Nous vous demandons instamment de partager ce rapport avec les membres du CSI et les parties prenantes afin d'assurer la transparence et la prise de décisions éclairées.

À la lumière des développements et des préoccupations susmentionnés, nous vous demandons respectueusement d'organiser dès que possible une réunion du CSI consacrée aux sites miniers de la Croix de Pallières et aux sites de Durfort et de Fressac. Cette réunion servirait de forum essentiel pour l'échange d'informations, la discussion et la collaboration entre toutes les parties prenantes impliquées dans l'assainissement et le suivi de ces sites.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous remercions de votre attention à cette question urgente. Nous attendons impatiemment de vos nouvelles concernant la programmation de la réunion du CSI.

Recevez, Monsieur la Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour le Conseil d'Administration d'ADAMVM  
Hélène Le Gallic, Présidente

